

Désignation d'un opérateur cinématographique

Avis donné le 20 juin 2012 par le Conseil supérieur de l'Education aux Médias concernant la désignation par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un opérateur chargé d'organiser une initiative culturelle d'éducation aux médias portant sur la programmation à prix réduits de films dans les salles de cinéma à destination des élèves des établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire, organisés ou subventionnés par la Communauté française et à la réalisation d'outils pédagogiques destinés à accompagner ces films.

Cet avis est rendu en vertu du décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Education aux Médias (article 28).

L'appel à candidatures est paru au Moniteur belge le 24 mai 2012 et la date limite d'envoi des candidatures était le 15 juin 2012.

Un seul dossier de candidature est parvenu au secrétariat du Conseil. Il émane de l'asbl Les Grignoux, Rue Sœurs de Hasque, 9 à 4000 Liège.

Au vu du dossier, il apparaît que l'asbl Les Grignoux répond à l'ensemble des critères de désignation tels que définis par le décret.

Par ailleurs, entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 août 2012, l'asbl Les Grignoux a honoré une convention d'ordre similaire avec la Cellule Culture-Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sous le titre « Ecran large sur tableau noir ».

AVIS

Le Conseil supérieur de l'Education aux Médias, en sa séance du 20 juin 2012, recommande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de désigner l'asbl Les Grignoux comme opérateur de cette initiative du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2017.